

Parcours 2 FLE

Positionnement

La personne est reçue individuellement dans les 15 jours suivant la prescription pour effectuer un positionnement qui permet d'individualiser son parcours en fonction de son niveau, de ses besoins et de ses objectifs.

Ce positionnement est constitué de 4 phases sur une demi-journée (sous forme d'information collective pour des parcours intensifs ou de rendez-vous individuels) :

- Accueil :

L'accueil de la personne se fait lors d'un entretien individuel qui a pour objectif de lui présenter la démarche d'évaluation, de recueillir ses motivations, son projet.

Les conditions de cet accueil doivent permettre de rassurer la personne et de la mettre en confiance.

L'entretien permet également d'évaluer le niveau de compréhension à l'oral.

- Positionnement écrit :

En fonction des besoins exprimés et de l'entretien, les outils de positionnement sont adaptés et permettent de balayer le niveau de connaissance en français, mathématiques et sciences.

- Restitution :

A l'issue du positionnement, un entretien de restitution permet d'identifier précisément les besoins de la personne et de lui proposer un parcours de formation adapté, plus ou moins intensif en fonction de ses besoins, de ses objectifs et de sa disponibilité.

- Contractualisation :

Ce parcours est formalisé par écrit, co-signé par le formateur et l'utilisateur et transmis au prescripteur.

Il est prévu de pouvoir réadapter si besoin ce parcours en cours de formation (programme de formation, durée, fréquence) en accord avec l'utilisateur et le prescripteur et/ou d'intégrer des actions de la « Palette de savoirs ».

Une orientation directe vers d'autres dispositifs peut être envisagée en fonction des éléments recueillis lors de ce positionnement tel que l'HSP premier niveau ou la validation des acquis de l'expérience.

Le démarrage du parcours doit être effectif dans les 7 jours qui suivent le positionnement.

ÉVALUATION

Des évaluations formatives sont effectuées tout au long du parcours pour mesurer la progression des acquisitions.

Ces évaluations sont construites en lien direct avec les sujets abordés durant le parcours et le projet de l'utilisateur. Elles sont la base d'une éventuelle renégociation du parcours pour l'adapter en durée et contenu (prolongation, adaptation, réduction) en accord avec l'utilisateur et le prescripteur et dans la limite de 150 permanences sur 6 mois. Le résultat des différentes évaluations est formalisé sur un livret stagiaire qui pourra être actualisé et évoluer dans la durée. Une proposition de passage d'une certification CLEA sera systématiquement faite auprès de tous les usagers.

Un bilan final sera organisé par l'opérateur en lien avec le prescripteur et formalisé dans le dossier global de chaque opérateur.

Face aux évolutions de notre environnement social, économique, professionnel, les compétences de base sont un socle fonctionnel nécessaire à l'exercice d'un métier d'une part et à la vie de l'entreprise d'autre part. Il s'agit de la maîtrise de la langue, de l'écriture, des opérations numériques et des connaissances de premier niveau en bureautique.

La formation inclut également un renforcement des compétences sociales des usagers. En effet, les savoir-faire relationnels sont devenus des composantes à part entière de l'efficacité professionnelle. La formation doit permettre à l'apprenant d'acquérir des compétences et des capacités nécessaires à l'élaboration de son projet et de développer des aptitudes et des attitudes transférables en milieu professionnel.

De manière synthétique, les principales orientations sont :

- Acquérir des savoirs de base

- Favoriser l'intégration sociale et culturelle dans l'entreprise

- Être sensibilisé aux orientations de sécurité, de qualité et de développement durable dans son environnement professionnel

- Développer des apprentissages et acquérir une méthodologie

Pour élaborer le contenu, nous nous basons sur :

- Le cercle des compétences qui est une cartographie des compétences élaborée par la Direction de la formation professionnelle du Conseil régional d'Ile-de-France. Cette carte permet au bénéficiaire de découvrir progressivement les axes de compétences qu'il développera tout au long de son parcours.

- Les 4 compétences du CECR (Cadre Européen Commun de Référence): « La version définitive du CECRL en 2002 présente l'apprenant/l'utilisateur de langues comme un acteur social agissant dans le milieu social et exerçant un rôle dans le processus d'apprentissage. Cela implique dans l'enseignement du FLI et du FLE l'encouragement de l'implication et de l'autonomie de l'apprenant

Notre approche tient compte des différents profils : des personnes scolarisées et d'un public non lecteur non scripteur à qui nous proposons des supports authentiques variés et des situations pratiques.

Axe 1 - Communiquer à l'oral et à l'écrit dans un contexte personnel et professionnel

-Savoir communiquer à l'oral :

Se présenter, parler de soi, de son parcours et de son projet puis parler de son environnement personnel et professionnel, faire des choix et argumenter.

Débattre de manière constructive.

-Savoir communiquer à l'écrit : comprendre les écrits de la vie courante liés à la recherche d'emploi (courriers, fiches-métiers, offres d'emploi) et les écrits professionnels (consignes, règlements intérieurs, compte-rendus)

-Repérer, mettre en avant ses compétences et les adapter à différentes situations à l'oral

-Savoir se repérer dans un parcours de formation et savoir parler de ses apprentissages.

Axe 2 - Acquisition des règles de base en mathématiques et en sciences

Mobiliser ses compétences en mathématiques et savoir les appliquer dans une situation professionnelle

Utiliser les règles de bases du calcul et de raisonnement mathématique

Développer des connaissances en sciences et acquérir du vocabulaire spécifique

Axe 3 - Sensibilisation aux technologies numériques et à la communication numérique

- Développer l'autonomie du bénéficiaire en utilisant différents supports (ordinateur, tablette ou téléphone portable) et en faisant connaître les lieux équipés du territoire

- Utiliser les ressources informatiques et numériques en lien avec son projet c'est-à-dire connaître les fonctions de base pour taper du texte, chercher une information sur Internet et se servir de sa messagerie

- Trier / utiliser à bon escient l'information sur Internet

Axe 4 - Sensibilisation aux codes culturels et à la citoyenneté

- Se repérer et respecter les règlements et les codes sociaux

- Travailler en sous-groupe et en équipe à travers des projets collectifs : s'écouter, respecter les règles de la vie collective, prendre confiance en soi

- Connaître les enjeux du développement durable et les appliquer dans sa vie quotidienne

- Identifier les conditions favorables à la réussite de son projet et à une insertion durable : prendre en compte son environnement personnel (formation, santé, famille, mobilité, logement)

Axe 5 - Compréhension du monde professionnel et des codes en entreprise notamment dans les secteurs en tension comme le bâtiment, l'aide à la personne, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, l'industrie, le transport et la logistique.

- S'identifier à un ou des métiers

- Planifier et organiser son intégration professionnelle
- Construire son projet professionnel
- Découvrir les exigences en entreprise : l'hygiène et la sécurité au travail
- Connaître les règles appliquées dans son environnement professionnel en matière de développement durable et les mettre en œuvre.
- Méthodes et outils pédagogiques (les ateliers sociolinguistiques, l'approche pédagogique, le numérique, la gestion des groupes de différents niveaux)